

CONSEIL ÉCOLE DOCTORALE SPIM

Le vendredi 14 mars 2025 à 09h00

*Université de Bourgogne Europe
UFR Sciences et Techniques
9, avenue Alain Savary
21000 DIJON*

PARTICIPANTS				
NOM	QUALITÉ	PRÉSENT	VISIO	EXCUSÉ
STHAL Fabrice	Directeur ED SPIM	Présent		
MARQUIE Patrick	Directeur Adjoint ED SPIM	Présent		
LE GORREC Yann	FEMTO-ST/AS2M Titulaire	Visio		
CLEVY Cédric	FEMTO-ST/AS2M Suppléant			Excusé
HEAM Pierre-Cyrille	FEMTO-ST/DISC Titulaire	Présent		
HENRIET Julien	FEMTO-ST/DISC Suppléant			Excusé
ROIZARD Xavier	FEMTO-ST/DMA Titulaire			Excusé
KACEM Najib	FEMTO-ST/DMA Suppléant	Visio		
BAUCOUR Philippe	FEMTO-ST/Energie Titulaire	Visio		
ROCHE Robin	FEMTO-ST/Energie Suppléant			Excusé
BRIOIS Pascal	FEMTO-ST/MN2S Titulaire	Visio		
DEJEU Jérôme	FEMTO-ST/MN2S Suppléant			Excusé

PARTICIPANTS				
NOM	QUALITÉ	PRÉSENT	VISIO	EXCUSÉ
COURVOISIER François	FEMTO-ST/Optique Titulaire			Excusé
DEVAUX Fabrice	FEMTO-ST/Optique Suppléant	Présent		
KERSALE Yann	FEMTO-ST/TF Titulaire	Visio		
LENCZNER Michel	FEMTO-ST/TF Suppléant			Excusé
LANGLADE Cécile	UTBM/ICB	Visio		
GOMES Samuel	UTBM/ICB Suppléant			Excusé
SENOUCI Sidi-Mohammed	UBE DRIVE	Visio		
BENEZETH Yannick	UBE IMVIA Titulaire	Présent		
BRICQ Stéphanie	UBE IMVIA Suppléant	Présent		
GALLAND Stéphane	UTBM CIAD Titulaire	Visio		
BERTAUX Aurélie	UBE CIAD Suppléant			Excusé
MBAREK Nader	UBE LIB Titulaire	Présent		
GENTIL Christian	UBE LIB Suppléant	Présent		
HAJJAM EL HASSANI Amir	SINERGIES Titulaire			Excusé
BARAKAT Oussama	SINERGIES	Présent		
ROSSE Mathieu	IMVIA BIATSS			Excusé
RAUCH Jean-Yves	FEMTO-ST BIATSS	Visio		
COUSIN Thibault	Dekfingen Industry			Excusé
HAUDEN Jérôme	iXblue Photonics	Visio		

PARTICIPANTS				
NOM	QUALITÉ	PRÉSENT	VISIO	EXCUSÉ
HECKELE Mathias	Karlsruhe Institute of Technology			Excusé
DEMOUGIN Alexandre	Doctorant UMLP Titulaire	Présent		
COLOMBEL Simon	Doctorant UMLP Suppléant			Excusé
YONTA Will Liena	Doctorant UMLP Titulaire		Visio	
HE Qian	Doctorant UMLP Suppléant			Excusé
BROSSEAU-HABERT Nicolas	Doctorant ENSMM Titulaire	Présent		
BAKHTAOUI Hatim	Doctorant ENSMM Suppléant			Excusé
THOMAS Gautier	Doctorant UBE Titulaire	Présent		
PINNA Lennard	Doctorant UBE Suppléant		Visio	
MILLET Jules	Doctorant UTBM Titulaire		Visio	
KOSHY Aarju Mathew	Doctorant UTBM Suppléant			Excusé
GAUTHIER Michaël	Directeur FEMTO-ST Invité	Présent		
ROSSETTI Alike	Gestionnaire ED UMLP	Présent		
DELAMARCHE Caroline	Gestionnaire ED UTBM		Visio	
DAUBIGNEY Céline	Gestionnaire ED UBE	Présent		

20 votants en marron

I. REPARTITION DES CONTRATS DOCTORAUX

L'année dernière, une bourse LPR est apparue après les attributions classiques. Il règne une incertitude quant aux bourses LPR (Loi de Programmation) pour 2025. Récapitulatif du nombre de bourses dans le PPT (tableau). Il y a 16 contrats doctoraux.

Patrick MARQUIE souligne que les donateurs en contrats doctoraux sont les mêmes depuis des années. L'ED dispose de plus d'établissements qui délivrent le doctorat mais certains ne donnent pas de contrats doctoraux (ENSMM/AGROSUP). Cela permettrait de supprimer certaines tensions.

Fabrice STHAL rappelle que l'ED SPIM n'organise pas de concours, ce qui avantage les unités de recherche qui font leurs recrutements de manière assez autonome. Il insiste sur le fait que tous les chercheurs rattachés à l'ED SPIM (encadrants HDR ou non) doivent mettre leur fiche ADUM à jour.

Répartition des bourses CSC : Fabrice STHAL rappelle que l'année dernière il avait été dit que ces bourses allaient être enlevées du décompte. Il y a 7 bourses CSC pour 2024/2025. Est-il judicieux de les enlever ? Patrick MARQUIE se souvient de bourses CSC qui arrivaient en Nord Franche-Comté : était-ce groupé ou bien au fil de l'eau ? Stéphane GALLAND explique que l'UTBM fait partie d'un programme d'échange avec la Chine.

Cécile LANGLADE reconnaît que le nombre de bourses CSC est plus élevé cette année, ce qui est assez étonnant. Il est certain qu'il y en aura moins l'année prochaine.

P BAUCOUR intervient sur le calcul d'attribution des bourses avec ou sans CSC. Il rappelle qu'il avait été acté qu'on ne les comptait plus, il trouve étonnant qu'elles soient de nouveau prises en compte.

Fabrice STHAL explique que le dialogue est ouvert en raison, du nombre plus élevé de CSC cette année. Philippe BAUCOUR souhaite que la règle donnée l'an dernier soit suivie et ne change pas chaque année.

Pascal BRIOIS rappelle que les CSC sont des contrats potentiels.

Pierre-Cyrille HEAM intervient : changer les règles de calcul le jour des décisions est risqué. Tout est discutable mais les règles ne doivent pas être changées le jour du conseil.

Najib KACEM rappelle que les bourses CSC sont des collaborations entre établissements. Le potentiel de ces bourses est assez élevé. Mais il est impossible selon lui de pénaliser des collègues qui trouvent des bourses ailleurs.

Cécile LANGLADE intervient : les CSC ne sont pas des bourses attribuées, ce sont des appels à projet. Les CSC font partie de tout un processus. Elles ne devraient pas être prises en compte dans le calcul d'attribution des bourses de thèses.

Patrick MARQUIE pense que tout ce qui est récurrent peut être potentiellement pris en compte pour le calcul d'attribution des bourses de thèses.

Fabrice Sthal : Conclusion sur les CSC, pas de prise en compte des bourses CSC dans le décompte, un nouveau état des lieux sera fait pour l'an prochain.

Fabrice STHAL rappelle que le directeur de thèse doit être de l'établissement du contrat fléché.

Diapositive 11 : Patrick MARQUIE rappelle que 12 HDR rattachés à SPIM. La formule est sur 4 ans, il faut prendre en compte les valeurs des années précédentes.

Michaël GAUTHIER souligne que le fait que l'UTBM passe à 2 contrats va poser problème. ENERGIE est pour moitié UMLP et pour moitié UTBM. Cécile LANGLADE intervient : l'UTBM donne-t-elle 2 bourses au total ou bien y a-t-il une 3^e bourse attribuée à l'ED SHS ? Fabrice STHAL ignore si une 3^e bourse a été attribuée à une autre ED.

Patrick MARQUIE intervient : 2 collègues de l'UBE qui sont au CIAD ont expliqué qu'ils n'auraient plus de bourses. Le CIAD comprend des chercheurs UTBM et UBE. Le CIAD ne pourrait pas bénéficier de bourses UTBM si l'UBE était traité différemment. Ils tomberaient en-dessous des 12 HDR.

M GAUTHIER intervient : le problème se pose depuis longtemps. Notamment au DISC (UTBM et UMLP). Si le CIAD va sur la partie UBE, cela signifie qu'il faudra privilégier l'UTBM.

Laboratoire SINERGIES : Fabrice STHAL aborde le cas de SINERGIES qui n'a jamais eu de bourse SPIM.

La contrainte établissement complique la répartition équitable : le lissage au niveau de la formule fait que personne ne se démarque particulièrement.

Fabrice STHAL demande s'il serait possible d'attribuer une bourse à SINERGIES, qui est un laboratoire actif à l'ED SPIM.

Oussama BARAKAT explique que SINERGIES n'a jamais eu de bourse SPIM. La difficulté est que ce laboratoire est pluridisciplinaire sur 2 ED (SPIM et ES).

Patrick MARQUIE explique qu'il n'y a malheureusement pas de solution idéale. Fabrice STHAL pense qu'il est possible cette année d'attribuer une bourse à SINERGIES.

Michaël GAUTHIER pense que FEMTO va être pénalisé car l'institut perd déjà un contrat UTBM, cela signifierait la perte de 2 contrats la même année.

C LANGLADE intervient : SINERGIES ne revendiquait pas de bourse de thèse à l'époque du NIT. C'était une équipe rattachée à SPIM. Oussama BARAKAT répond qu'aujourd'hui, SINERGIES n'a obtenu aucune bourse, au bout de 15 ans de rattachement à l'ED SPIM. La question va se poser à SINERGIES de l'intérêt de rester à l'ED SPIM.

Patrick MARQUIE rappelle néanmoins la règle de 12 HDR minimum à l'ED SPIM ne permet pas aujourd'hui à SINERGIES de prétendre à une bourse de thèse.

Yannick BENEZETH a l'impression que ce seuil de 12 HDR limite les petits laboratoires.

Michaël GAUTHIER intervient : si jamais la bourse LPR est accordée, cela ne lui posera pas de problème si une bourse est attribuée à SINERGIES ou à MN2S.

Décision répartition des bourses : il doit y avoir une certaine équité au sein de l'ED. Michaël GAUTHIER rappelle qu'il n'est pas prévu de mutualisation des bourses de thèse. L'UTBM ne mutualisera pas ses bourses avec l'UMLP. Cela ne se faisait pas déjà à l'époque d'UBFC.

Stéphane GALLAND intervient : si la bourse attribuée au CIAD est UBE ou UTBM, cela ne sera pas un problème car cet aspect ne changera rien pour le laboratoire.

Patrick MARQUIE souhaite savoir dans quelle mesure au CIAD il est possible d'attribuer une bourse ou à l'UBE ou à l'UTBM. Stéphane GALLAND explique que pour chaque thèse obtenue par bourse, il y a toujours un encadrant UTBM et un UBE, la thèse est donc équitable et peut être attribuée à l'un ou à l'autre.

Fabrice STHAL intervient : le CIAD aura donc une bourse UTBM.

Cécile LANGLADE rappelle que l'ICB comprend 2 équipes : PMDM et COMM. Il apparaît qu'un sujet serait rattaché à des membres UBE de COMM.

Fabrice STHAL rappelle que 13 bourses sont attribuées au titre des 12 HDR, une deuxième bourse UMLP est attribuée au DISC et une bourse pourrait être attribuée soit à SINERGIES soit à MN2S. Il reste aussi en suspend une bourse UBE à attribuer suite à vérification du décompte 2024 (ces points seront revus au conseil du 17 avril)

La remontée des sujets est fixée au 14 avril 18h dernier délai (mail envoyé par le secrétariat ED UMLP)

II. POINT SUR LES ETABLISSEMENTS

Baisse au niveau national et en Franche-Comté du nombre de doctorants.

Budget de l'ED SPIM : les discussions sont toujours en cours. Il semble qu'il ne se passera pas grand-chose avant les élections de l'EPE.

L'enveloppe de l'ED est légèrement en baisse.

Les règles comptables n'étant pas les mêmes dans chaque établissement, la gestion du budget va être rendue plus complexe. Il y a un risque de manque d'équité pour les doctorants.

Patrick MARQUIE rappelle que le comptable de l'UMLP ne gèrera pas le budget de l'UBE.

Après un rappel des dotations financières annuelles prévues et des dépenses de 2024 à titre exceptionnel. Fabrice STHAL fait une proposition de délégation pour 2025 :

Délibération pour délégation au directeur et directeur adjoint de l'ED SPIM afin d'éviter de devoir réunir le conseil pour chaque décision à prendre concernant le budget.

Le conseil de l'ED SPIM délègue les décisions d'attribution au directeur et directeur adjoint de l'ED pour les dépenses d'aides exceptionnelles pour un montant maximum de 25 k€ par an (environ 25% du budget)

Incluant :

- Attribution des montants des prix de l'ED (max unitaire 1000 €)
- Attribution des prix mobilité de l'ED (max unitaire 1500 €)
- Attribution des aides financières exceptionnelles aux doctorants en difficulté (max unitaire 3000 €)

En cas de dépassement de l'enveloppe annuelle, une délibération supplémentaire sera nécessaire

Remarques : Christian GENTIL intervient : pour les prix de l'ED, cela peut être vu en conseil afin de faire l'objet de décisions communes. D'autres choses n'ont pas besoin d'être planifiées (aides exceptionnelles aux doctorants en difficultés par exemple). Michaël GAUTHIER pense au contraire qu'il faut accorder sa confiance à la gouvernance de l'ED et rester dans la simplification et ne pas décider des prix de l'ED en conseil.

Vote pour la délibération

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : à l'unanimité des 20 votants

III. POINT SUR LE REGLEMENT INTERIEUR

Il n'y a aucune modification à effectuer.

IV. COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL

Rappel aux membres internes de l'ED : ceux pour qui des doctorants sont enlevés (abandons/soutenances) se verront attribués de nouveaux doctorants à suivre.

Les CSI doivent être faits avant la fermeture estivale des établissements.

Patrick MARQUIE rappelle qu'il faut organiser les CSI et ne pas attendre le dernier moment.

Une mise à jour de la liste des volontaires va être nécessaire.

V. INFORMATIONS DIVERSES

Modèle couverture manuscrit de thèse : le modèle fourni par le collège doctoral est celui qui doit être utilisé.

Fabrice STHAL souhaite qu'une certaine uniformité soit conservée.

Appels à projets Région : demandes de contrats doctoraux

Dossiers ICE : la date de complétude des dossiers est au 20 mars.

Il faut transmettre le dossier avant la date limite de dépôt même si le dossier n'est pas complet. Le porteur de projet peut le modifier et le compléter ensuite.

***PROCHAIN CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM :
Jeudi 17 Avril 2025 à 09h00, à Besançon (SUPMICROTECH ENSMM)***